



HAL
open science

Quels enseignements dans les licences de sociologie françaises ?

Pierre Blavier

► **To cite this version:**

Pierre Blavier. Quels enseignements dans les licences de sociologie françaises ?. Socio-logos, 2021, 15, 10.4000/socio-logos.4879 . hal-03455797

HAL Id: hal-03455797

<https://hal.science/hal-03455797v1>

Submitted on 2 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quels enseignements dans les licences de sociologie françaises ?

Essai de réponse empirique à partir du décompte des ECTSⁱ

Pierre Blavier

CR CNRS section 40 UMR 8019

pierre.blavier@univ-lille.fr

Plan synthétique

Introduction	2
1. Présentation des choix méthodologiques sous-jacents à la base de données produite	3
La maquette de licence disponible en ligne, document administratif ou servant d'orientation pour les étudiants ?	6
Comment classer les cours recensés ?	7
2. Mise à plat des différents blocs d'enseignements	8
Quelles ouvertures disciplinaires dans les licences de sociologie ?	9
Quels enseignements méthodologiques et « professionnalisant » en sociologie ?	11
Quelle répartition des champs d'étude de la sociologie ?	13
Comment les licences de sociologie agencent ces enseignements ?	15
3. Comparaison par rapport à l'économie ou la science politique	18
Synthèse	20
Bibliographie	21
Annexe 1 : Arbre hiérarchique de la CAH	23

Table des figures

Figure 1 : Nombre d'ECTS moyens par licence par blocs disciplinaires	10
Figure 2 : Nombre d'ECTS moyens réservés aux enseignements méthodologiques	11
Figure 3 : Nombre d'ECTS moyens par licence et par sociologie thématique	13
Figure 4 : Cercle des corrélations de l'Analyse en Composante Principale	16
Figure 5 : Représentation des licences de sociologie – Axes 1 & 2	17
Figure 6 : Moyenne des cinq blocs principaux d'enseignements dans les licences de sociologie, économie, et science politique (2015-2017)	20

Mots-clés en français

Sociologie ; cursus ; ECTS ; licence ;

English keywords

Sociology; curriculum; ECTS; bachelor

English Title

What is taught in French sociology bachelors ? Empirical insights from ECTS data

Résumé français

Cet article traite d'une question simple : quels sont aujourd'hui en France les enseignements dispensés dans les licences de sociologie ? Pour y répondre, il s'appuie sur une cartographie des cursus, à partir d'une base de données *ad hoc* s'appuyant sur les ECTS (*European Credit Teaching System*).

Les partis pris liés à la constitution de celle-ci sont explicités dans une première partie : comment identifier le plus exhaustivement possible les licences de sociologie existantes aujourd'hui en France ? Comment constituer une nomenclature permettant de classer les ECTS ?

Cette démarche permet d'établir plusieurs résultats, et en particulier des ordres de grandeurs des différents enseignements. Au moment de la récolte des données (2017), les licences de sociologies françaises s'articulent ainsi autour de trois grands blocs principaux : un tronc commun d'enseignement fondamental de la sociologie et de ses différents champs thématiques (environ 70 ECTS), couplé à une forte ouverture disciplinaire (45 ECTS), et de cours méthodologiques et « professionnalisants » (60 ECTS). L'omniprésence de ces derniers est remarquable, actant l'orientation finalement très « pratique » de ces cursus et la rupture avec la philosophie, ce qui renvoie conjointement à la dimension dorénavant très empirique de la discipline et à l'injonction institutionnelle de « professionnaliser » les cursus universitaires. Cette articulation entre blocs varie entre les différentes

licences, selon qu'elles mettent l'accent sur la théorie et la post-modernité, les inégalités sociales, les savoirs pratiques et professionnalisants, ou très interdisciplinaires. Par rapport aux cursus de sciences économiques ou aux licences de science politique, celles-ci se singularisent par une plus forte ouverture disciplinaire et *a contrario* une place moindre aux enseignements de méthode. La sociologie et l'économie se rapprochent plus, même si entre les deux la première se distingue par une ouverture interdisciplinaire supérieure et une dimension technique et statistique beaucoup moins développée, même si les enseignements quantitatifs sont largement représentés.

English summary

This article deals with a simple question: what are the courses offered in sociology licenses in France today? To do so, it relies on a course map, from an ad hoc database based on ECTS (European Credit Teaching System). Methodological choices are explained in the first part: how to identify as exhaustively as possible the licenses in sociology existing today in France? How to constitute a nomenclature allowing to classify the ECTS?

This approach leads to several results and gives the orders of magnitude of the different courses. At the time of data collection (2017), the licenses in French sociology are structured around three main blocks: a common core of fundamental teaching of sociology and its different thematic fields (around 70 ECTS), coupled with a strong disciplinary openness (45 ECTS), and methodological and "professionalizing" courses (60 ECTS).

The omnipresence of the latter is remarkable, confirming the ultimately very "practical" orientation of these curricula and the distance with philosophy. This shows the very empirical dimension of the discipline and the institutional injunction to "professionalize" University courses. This articulation between blocks varies between the different licenses, depending on whether they focus on theory and post-modernity, social inequalities, practical and professional knowledge, or openness to other disciplines. Compared to economics courses or political science licenses, these latter stand out for their greater disciplinary openness and, conversely, a lesser place in method teaching. Sociology and economics are closer, even if between the two the first is distinguished by a higher interdisciplinary openness and a much less developed technical and statistical dimension, even if quantitative lessons are widely represented.

Introduction

Cet article traite d'une question simple : quels sont aujourd'hui en France les enseignements dispensés dans les licences de sociologie ? Chaque enseignant, en début ou en fin de carrière, titulaire ou non, a certes sa propre perception, étayée par son expérience et des échanges avec d'autres collègues, notamment avant l'acquisition d'un poste de titulaire dans des postes de vacataires (doctorants moniteurs ou ATER) ou du fait de mutations (Beaud, 2012 ; Beaud, 2006) devenues aujourd'hui assez rares. Cependant, les *curricula* et l'agencement des cours font rarement l'objet de discussions collectives, comme le suggère le retour d'expérience de Jacques Siracusa (2008). A l'échelle internationale, la connaissance de l'enseignement de la sociologie est promue au travers du groupe thématique 9 «Sociological Teaching» (TG 09) au sein de l'International sociological association (ISA) ou dans une revue comme *Teaching sociology* (créée en 2004), même si cette dernière est assez centrée sur le cas Etatsunien. En France, l'enseignement de la sociologie dans le supérieur a également fait l'objet de différentes contributions, mais qui consistent principalement en des études historiques (Heilbron, 2020[2015] ; Chenu, 2002 ; Faure, Soulié, 2006) ou des observations situées (Siracusa, *ibid.* ; Jounin, 2014 ; Court *et al.* (dir.), 2017 ; Tralongo *et al.* (dir.), 2019),

plutôt qu'en un panorama général des enseignements. C'est à ce dernier que nous entendons ici contribuer, en proposant une cartographie des cursus actuels, à partir d'une base de données s'appuyant sur les ECTS (*European Credit Teaching System*). L'objectif est aussi d'observer dans quelle mesure, en constituant ainsi des données quantifiées sur les différentes matières enseignées, on découvre ou non une autre réalité que celle issue de l'expérience pratique d'enseignant-chercheurⁱⁱ.

Cette démarche avait connu un précédent pour le cas des licences de sciences économiques, réalisé par le collectif PEPS auquel nous avons participé (PEPS, 2013a ; 2013b). A partir d'un comptage des matières enseignées dans les licences de sciences économiques en France (N=54 formations en 2012), cette contribution pointait leur manque d'ouverture disciplinaire, historique et réflexive au profit d'enseignements essentiellement techniques accordant une très large part à la théorie néoclassique, articulée autour de la microéconomie et de la macroéconomie dites « standard ». Une analyse en composantes principales (ACP) permettait toutefois de distinguer les formations les plus techniques de celles faisant une place à la gestion et celles plus tournées vers des enseignements d'ouverture, en opposition à d'autres très centrées sur les méthodes quantitativesⁱⁱⁱ.

Bien entendu, produire de telles données impose certains partis pris méthodologiques : quel est le périmètre de l'étude – autrement dit, comment identifier le plus exhaustivement possible les licences de sociologie existantes en France ? Dans quelle mesure les maquettes et leurs ECTS rendent-ils compte des enseignements qui y sont dispensés ? Comment constituer une nomenclature permettant de les classer ? La première partie (1.) introduit de manière réflexive les importants choix de méthode qu'impliquent ces questions, et restitue la manière dont nous avons procédé à la fois pour la sélection des licences prises en compte et pour leur saisie sous forme de base de données. Une annexe sous forme de cahier de codes^{iv} prolonge cette démarche, afin de rendre accessibles ces données et le traitement statistique qui leur a été appliqué, de manière à ce que d'autres collègues puissent éventuellement proposer des rectificatifs, des actualisations, ou reprendre ces données dans le futur à des fins de comparaisons. Dans un second temps (2.) sont présentés les principaux résultats qui ressortent de ce relevé : des ordres de grandeur du poids de chaque enseignement et l'identification de certains pôles distinctifs parmi l'ensemble des licences. Enfin on donnera quelques éléments de comparaison avec les licences d'économie et de science politique (3.).

1. Présentation des choix méthodologiques sous-jacents à la base de données produite

Pour identifier l'ensemble des licences de sociologie, nous nous sommes appuyés d'abord sur la vague 2015 (la plus récente accessible en 2017) de la base *Système*

d'Information Sur le suivi des Étudiants (SISE). Celle-ci renseigne les étudiants inscrits dans les différentes formations du supérieur (selon le niveau, la discipline, la localisation géographique, ...) ainsi que certaines de leurs caractéristiques scolaires (type de baccalauréat, redoublements antérieurs, ...) et socio-démographiques de base (sexe, année de naissance, profession du père à un chiffre, ...). Elle offre de ce fait un ordre de grandeur chiffré du nombre d'étudiants officiellement inscrits dans chaque formation. Celui-ci correspond bien souvent à celui qu'on peut trouver en ligne sur la page du département concerné.

Nous avons considéré les étudiants inscrits en licence dans le domaine disciplinaire 33 « sociologie, démographie » (variable *sectdis* dans la base SISE). Cela exclut donc les licences de disciplines voisines comme celles d'Administration Économique et Sociale (AES), sciences politiques, histoire, sciences de l'éducation, etc. Nous avons néanmoins rajouté les Écoles normales supérieures, qui n'y figuraient pas et ne sont pas rattachées à une université, mais dont nous savons qu'elles proposent une licence en sociologie, même si celle-ci doit être officiellement délivrée par une université partenaire. En revanche, cela exclut des établissements comme les IEP, l'EHESS ou l'ENSAE, qui ne disposent pas de licence. Nous avons également rajouté la licence de l'université de Clermont-Ferrand, créée en 2016.

Nous avons collecté les maquettes des formations, disponibles sur les pages internet de leur département. Ces brochures pédagogiques (aussi appelées « livrets »), qui constituent notre corpus empirique, ont été collectées à l'été 2017 – soit avant Parcoursup et avant un certain nombre de refontes de maquettes. Celles-ci sont normalement établies pour une durée de cinq années. Dans notre corpus, certaines n'ont donc plus cours aujourd'hui, en particulier celles qui étaient déjà anciennes (par exemple 2013-2014 pour Nantes). Il semble que la tendance soit plutôt à l'instauration de licences plus flexibles (« à la carte »), tels qu'elles existent déjà dans des pays limitrophes (en Belgique, Suisse, ou Allemagne), avec des choix de cours modulables et que l'on peut partiellement repousser d'une année à l'autre.

Au total, il s'avère que N=15 616 étudiants étaient inscrits en licence de sociologie en 2015. Ils étaient répartis dans 46 formations. Il faut également y ajouter les 70 étudiants des trois Écoles normales supérieures de Lyon (une dizaine), Saclay (une trentaine), et Ulm (une trentaine)^v. A titre de comparaison, les étudiants inscrits en science politique ne sont que 4500 répartis dans 21 formations (Déloye, Mayer, 2019), tandis que ceux d'économie sont 17 500 pour 46 formations. En sociologie, cinq licences concentrent le tiers des effectifs (soit 5000 étudiants) : Toulouse 2 (1331), Strasbourg (1148), Angers (997), Lille 3 (774), et Paris-5 (759). Si on y ajoute Nantes, Rennes 2, Paris-X-Nanterre, Paris-8-Saint-Denis et Lille 1, on obtient 50% des effectifs totaux. Ces chiffres montrent que les étudiants en sociologie sont

plutôt concentrés dans certaines licences, pour la plupart d'entre elles situées dans de gros centres universitaires. Sauf à Paris et Lille à l'époque^{vi}, chaque licence peut être associée à une ville, de sorte que c'est généralement le nom de ces dernières que nous utiliserons dorénavant.

Cette concentration des effectifs pose question quant à la représentativité qu'on souhaite donner à l'analyse. Étant donnée cette distribution, doit-on quand même considérer chaque formation de manière égale, c'est-à-dire ne pas pondérer ? Ou bien doit-on prendre en compte cette répartition, c'est-à-dire pondérer l'importance de chaque formation selon ses effectifs ? D'un point de vue théorique, cela dépend de ce que l'on souhaite montrer, et en l'occurrence du point de vue adopté. Si on se place du point de vue des étudiants en sociologie et des enseignements qu'ils reçoivent à l'échelle de la France entière, alors il faut pondérer selon les effectifs. On met alors le focus sur l'incidence et la diffusion de la sociologie aujourd'hui en France. Si on se place du côté des enseignants-chercheurs, pour avoir une idée des cours qu'ils enseignent, alors il ne faut pas pondérer. C'est ce dernier choix qui a été retenu, après avoir testé les deux possibilités^{vii}. De plus, J. Siracusa (*ibid.*) a montré que, en pratique, les étudiants ont des parcours plus variés que ces maquettes de licence, du fait de leurs choix d'options, de redoublements, et d'autres bifurcations.

La base SISE ne permet toutefois pas de savoir comment les étudiants se répartissent dans les éventuelles mentions de ces licences, ce qui est un problème puisque plusieurs d'entre elles disposent de parcours différenciés. Dans ce cas, nous avons fait le choix d'inclure dans notre corpus le parcours de licence qui se rapproche le plus d'une licence « générale » de sociologie, le plus souvent orienté recherche. Ce choix conduit à éliminer certains cursus à finalité « professionnalisante » tout en gardant d'autres cursus qui, bien que pas officiellement orientés vers cette finalité, comprennent pourtant certains cours dans cette direction (préparation aux concours, stages, ...). Dans la plupart des cas, ce cursus généraliste peut être identifié assez facilement (parcours « sociologie générale »), comme dans les cas de Toulouse 2 où on prend la mention « Parcours sociologie » plutôt que celle « Parcours développement social » ou de Paris-5 qui distingue un parcours « professionnel » et un autre « général » que nous avons donc choisi. Dans le cas de Marseille, cette distinction n'est pas évidente car il existe cinq parcours aux profils assez généralistes (« Population et société », « Action publique et politiques sociales », « Éducation et culture, information et communication », « Travail, organisations, entreprises », « Administration »). Nous les avons donc tous gardés, tout comme à Lille-1 (deux parcours, « sociologie et politiques sociales » et « sociologie et ethnologie ») et Lille-3 (« sociologie et histoire » et « sociologie quantitative»). Ces choix sont discutables et doivent impérativement être gardés à l'esprit au moment de

considérer les résultats, même si cela nous a semblé être le meilleurs compromis. Le plus souvent, les parcours fléchés (par exemple « médiation culturelle », « enseignement », ...) ne concernent en réalité qu'une partie des enseignements.

La maquette de licence disponible en ligne, document administratif ou servant d'orientation pour les étudiants ?

L'objectif de ces maquettes est au moins double. D'une part elles fixent une trame organisationnelle des cours à dispenser pour les collègues d'un département, d'autre part elles servent de sources d'informations aux étudiants quant à leur cursus.

Elles disposent donc non seulement des intitulés de cours, voire dans quelques cas des descriptions de contenu d'enseignement et d'indications bibliographiques, mais aussi d'une mesure chiffrée de l'importance de chaque cours du cursus : les crédits « *European Credit Transfer Scale* » (ECTS). Étonnamment, ils ne correspondent que très imparfaitement aux heures de cours reçues, à la fois à l'échelle d'une formation et entre les différentes universités. Leur affichage a toutefois une dimension pratique puisqu'ils servent aux étudiants étrangers (et en particulier *Erasmus*) pour choisir leurs cours et calculer leurs équivalences. On sait que, conformément au règlement européen en vigueur, chaque licence doit comporter 180 crédits ECTS, soit 60 par année ou 30 pour chacun des six semestres.

Toutefois, certaines formations ne remplissent pas exactement ce nombre d'ECTS, du moins si on se fie à leur maquette. Les écarts demeurent réduits : la licence de Paris-10 comportent ainsi un total de 177 ECTS, celle de Rennes-2 183, celle de Caen 199, et celle de Pau 172. Ces écarts, dans la mesure où ils sont réduits, ont été gardés tels quels en vue de maintenir au mieux l'effectif total. L'échantillon final comporte donc N=50 licences réparties dans N=45 établissements.

Certaines maquettes sont indisponibles sur la page de leur département alors que la base SISE fait état d'étudiants inscrits. C'est le cas pour les universités de Guyane, Créteil, Brest et de l'ENS Lyon (seuls les 120 ECTS correspondant aux deux années de classe préparatoire B/L ont pu être reconstitués). Celles de Montpellier et Bordeaux sont elliptiques, peu détaillées, avec des intitulés très généraux : la maquette est fruste pour faire des distinctions entre les cours et savoir à quoi ils correspondent^{viii}. Il faut ainsi tenir compte des conditions de production de ces maquettes, en particulier dans un contexte de crise budgétaire : on peut notamment imaginer que la qualité des brochures dépend également d'un ensemble de facteurs, tels que les moyens du département pour prendre en charge ce travail de collecte d'informations, d'édition, de publicisation et d'actualisation éventuelle.

La qualité des ECTS comme indicateur chiffré pour donner une idée du poids de chaque enseignement dans les cursus est par ailleurs discutable. Il faut se garder ici d'une

certaine naïveté dans leur interprétation, car ils ne disent rien de l'intérêt ou de la charge de travail effective pour tel ou tel cours du point de vue des étudiants, et sous un même intitulé les cours peuvent être sensiblement différents selon les enseignants et les étudiants en présence. Il y a fort à parier que l'intitulé se décline différemment en fonction des appétences théoriques ou méthodologiques de l'enseignant, ses thématiques de recherche, etc. Ces intitulés sont pour partie des effets d'annonce qui masquent de possibles « bricolages », pour reprendre l'expression qui nous a été suggérée lors de la présentation d'une version antérieure de ce travail en commission CNU (section 19 « sociologie et démographie »). Il n'empêche : on fait ici l'hypothèse que ces intitulés donnent un *indice* (Ginzburg, 1980) du poids des différents enseignements et sous-champs enseignés.

Comment classer les cours recensés ?

Procéder ainsi conduit à poser la question de la nomenclature de classification des cours que nous avons utilisée. A notre connaissance, il n'existe pas vraiment de nomenclature bien établie à ce sujet¹, comme cela peut être le cas d'autres indicateurs stabilisés (par exemple les candidats à une élection, les votes, ...). Par conséquent, nous avons procédé en deux temps. Lors d'une première saisie (été 2017) des cours dans la base de données, nous avons élaboré au fur et à mesure une nomenclature permettant de les classer. Nous sommes ensuite repassés sur les formations pour amender d'éventuelles erreurs et harmoniser la « saisie-codage » initiale (printemps 2018).

Ce protocole a pour énorme avantage d'amener à considérer qualitativement une par une les maquettes, d'observer empiriquement des répétitions, des concordances et aussi des originalités. Cela permet d'élaborer une nomenclature empiriquement constituée, donc plus fidèle aux données qu'une autre qui serait plaquée *a priori* sur le corpus de cours. Au fur et à mesure de la saisie, ces observations et remarques sur les variables ont été consignées dans un cahier de saisie, sorte d'équivalent de carnets ethnographiques pour un terrain d'enquête. Dès qu'un enseignement initialement vu comme « original » (et donc *a priori* quantitativement marginal, placé dans un premier temps dans une catégorie « divers ») revient plusieurs fois (au bout de 3 fois), une colonne est ouverte à son nom. L'inconvénient de cette méthode est donc qu'il faut ensuite repasser sur les formations qui ont déjà été traitées et re-saisir, ce qui est fastidieux et augmente la probabilité d'erreurs de saisie.

Concrètement, nous avons donc rentré les formations de la manière suivante :

	Bloc théorique	...	Bloc interdisciplinaire	...	Bloc thématiques	...	
--	-----------------------	-----	------------------------------------	-----	-------------------------	-----	--

¹ Pour des travaux sur les cursus en sociologie et en économie, voir respectivement Vitale (2006) ; Le Gall (2017) ; PEPS, *ibid.* ; Monneau, 2015.

Institution	Niveau	Semestre	Introduction à la sociologie	...	Géographie	...	Sociologie économique	Sociologie de la déviance	...	Total
UNIVERSITE TOULOUSE 2	L1	S1	7	...	3	60
UNIVERSITE TOULOUSE 2	L1	S2		2	4	...	60
...
UNIVERSITE TOULOUSE 2	L3	S2		60
UNIVERSITE TOULOUSE 2	<i>Total</i>	<i>Total</i>	7	...	3	...	2	4	...	180
UNIVERSITE STRASBOURG	L1	S1	9	60
...

Source : base de données cartographie des formations en sociologie

Lecture : à l'université Toulouse-2, en première année de Licence (L1) au premier Semestre (S1), les étudiants suivent un ou des cours avec un intitulé assimilé à « Introduction à la sociologie » à hauteur de 7 ECTS. Théoriquement et dans la grande majorité des cas (sauf manque dans la maquette diffusée en ligne), la totalité des ECTS par semestre est bien de 30, soit l'acquisition de 180 crédits ECTS correspondant aux six semestres que comporte une licence de l'enseignement supérieur actuelle.

Un problème vient des cours qui sont en option et parmi lesquels les étudiants peuvent choisir, les ECTS étant accordés pour le cours choisi. Dans ces cas-là, assez nombreux, nous avons procédé par ratio, c'est-à-dire en divisant le nombre d'ECTS rattaché à ce module optionnel par les différents cours possibles. Par exemple, pour un module optionnel de 3 ECTS à choisir entre un cours de sociologie économique, un cours de sociologie de la déviance, et un cours de la sociologie du genre, chacun de ces intitulés se voit créditer de 1 ECTS. Lorsqu'au sein d'un module les cours ont des importances variables, tel que cela est visible notamment à travers le nombre d'heures qui leur sont allouées, leur poids est pondéré en fonction. Ce choix résulte de la volonté de rendre compte au mieux du poids des différents enseignements dans l'ensemble des formations, même si en pratique aucun étudiant ne peut suivre tous ces cours de front^{ix}.

En pratique et de manière logique, beaucoup de licences ont une structure similaire : des cours fondamentaux au début du cursus, puis des cours de sous-champs de la sociologie, parmi lesquels certains reviennent plus souvent mais dont on peut penser qu'ils dépendent des champs de spécialité des enseignants-chercheurs du département et de son histoire^x. Cette hypothèse est vraisemblable, mais ne peut pas être strictement vérifiée avec nos données.

2. Mise à plat des différents blocs d'enseignements

Nous allons maintenant présenter les résultats issus de la base de données, d'abord de manière simplement descriptive. Le premier constat est que les licences de sociologie

s'articulent d'abord autour de cours de sociologie « généralistes », c'est-à-dire par exemple « Introduction à la sociologie », « Sociologies contemporaines », « Fondation et histoire de la sociologie ». Il s'agit d'une sorte de tronc commun ayant pour vocation d'introduire les étudiants à la sociologie à travers ses théories et son histoire. Il est assez vain d'opérer de véritables distinctions parmi ces enseignements à la lecture des maquettes, comme nous avons essayé de le faire dans un premier temps. Ils ont donc été regroupés sous l'intitulé de « Théories sociologiques » (Figure 1). Bien entendu, il est assez vraisemblable que certains de ces cours soient orientés vers tel ou tel sous-champ disciplinaire, mais les maquettes ne permettent pas de documenter ces distinctions. Ce tronc commun est important puisqu'il compte à lui seul pour 33 ECTS en moyenne par licence, à mettre néanmoins en regard avec les autres blocs de cours : interdisciplinaires (45 ECTS), méthodologiques (34), de professionnalisation (31), ou des autres sous-champs de la discipline (36). Cette place accordée à l'histoire de la discipline et à ses fondements théoriques contraste fortement avec les licences de sciences économiques, qui développent nettement moins cette dimension.

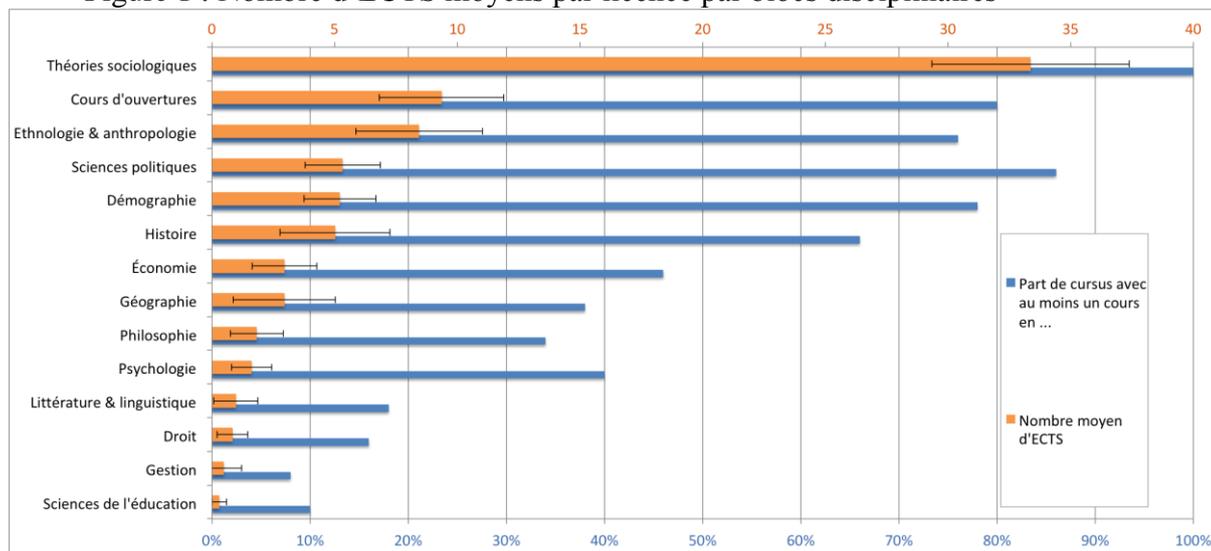
Quelles ouvertures disciplinaires dans les licences de sociologie ?

Ces dernières sont très ouvertes à d'autres disciplines, puisqu'en moyenne celles-ci représentent 45 ECTS sur 180. La présence conséquente de ces autres disciplines de sciences humaines renvoie pour partie à la parenté que la sociologie entretient avec elles. Les licences de sociologie semblent donc très ouvertes d'un point de vue disciplinaire, du moins plus que les licences d'économie qu'avait étudiées le collectif PEPS (*ibid.*). On qualifie ici d'interdisciplinaire cette ouverture à des cours proposés par d'autres disciplines, même si dans la pratique les cours ne sont pas à proprement parler interdisciplinaires.

Le poids en propre de chaque discipline est en partie sous-évalué, puisque certaines sont contenues dans des cours d'ouverture laissés au choix de l'étudiant. Ce dernier est souvent orienté vers un choix libre dans un autre département, à condition qu'il soit validé par un enseignant (les critères d'accord ou d'éventuel refus du choix de l'étudiant ne sont pas précisés dans les maquettes). Ces associations de disciplines découlent également de la structuration historique des UFR, les sciences politiques semblant par exemple plus souvent associées au droit qu'à la sociologie.

Comme le montre la Figure 1, les enseignements d'ouvertures comptent en moyenne pour près de 10 ECTS. Les autres disciplines se répartissent de la manière suivante :

Figure 1 : Nombre d'ECTS moyens par licence par blocs disciplinaires



Source : Base de données licence de sociologie (2017).

Champ : ensemble des licences, N=50, non-pondérées

Lecture : En moyenne pour l'ensemble des licences de sociologie (N=50) et sur les 180 ECTS que comporte chacune, les enseignements d'ethnologie et anthropologie comptent pour 8 ECTS (barres en orange, échelle du haut en nombre d'ECTS) et sont présents dans 75% des licences (barre en bleue, échelle du bas en pourcentage de licence disposant dudit enseignement). La barre d'intervalle correspond symétriquement à deux fois l'écart-type, c'est-à-dire un indicateur de variabilité de la distribution. Celui-ci est lié à l'ordre de grandeur de la moyenne, mais en partie seulement : ainsi la science politique et l'histoire comptent pour environ 5 ECTS, mais cette dernière représente une part plus variable.

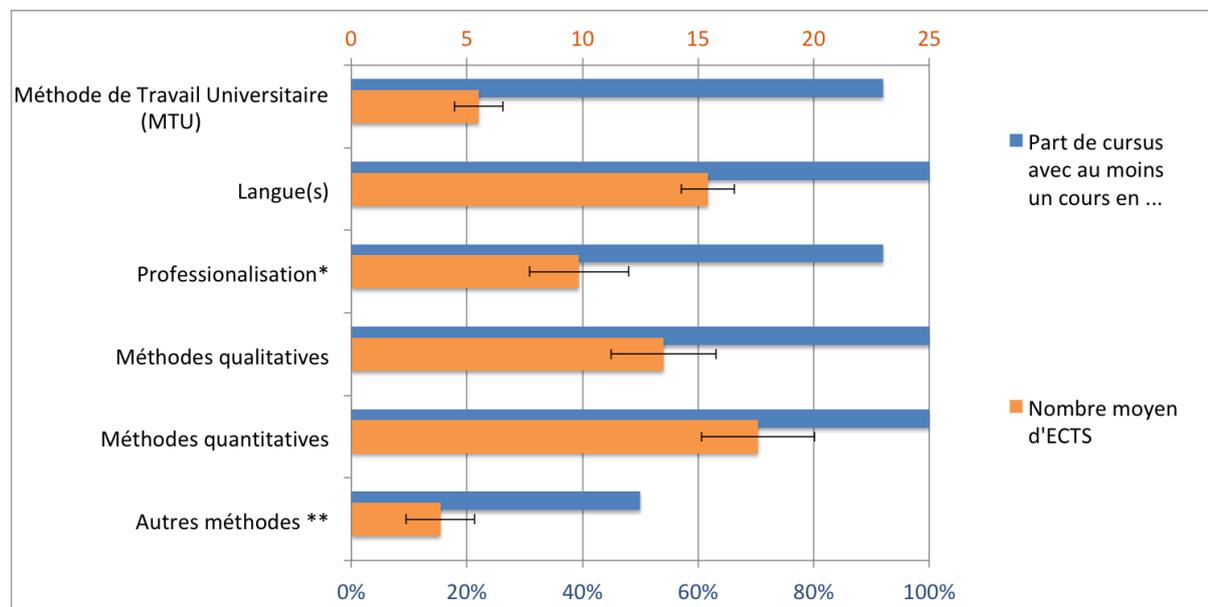
La première discipline représentée est l'ethnologie-anthropologie, avec 8 ECTS en moyenne par licence. Cela tient pour partie à des doubles licences (par exemple à Lille-1) qui lui accordent une large place. Viennent ensuite, dans une position intermédiaire (5 ECTS en moyenne) les enseignements de science politique (comprenant la sociologie politique), de démographie, et d'histoire, soit trois disciplines activement proches de la sociologie – que l'on pense à leurs méthodes, à des revues ou même des laboratoires et départements interdisciplinaires. Toutes sont présentes dans environ 80% des licences, hormis l'histoire à hauteur de 65%. L'anthropologie, la science politique, la démographie, et l'histoire : ces quatre disciplines sont donc les principales sources d'interdisciplinarité dans les cursus de sociologie.

Viennent ensuite, avec un certain décrochage, l'économie, la géographie, la philosophie et enfin la psychologie avec 5 ECTS. Toutes sont présentes dans au moins 30% des formations. Enfin, la littérature, le droit, la gestion et les sciences de l'éducation comptent très peu, avec moins d'un ECTS en moyenne et une présence dans moins de 20% des formations. Néanmoins, il est vraisemblable que certains éléments de ces disciplines sont en réalité enseignés dans des cours thématiques, tels que la sociologie de l'éducation pour les sciences de l'éducation et la sociologie économique ou des organisations pour la gestion.

Quels enseignements méthodologiques et « professionnalisant » en sociologie ?

Ceux méthodologiques comptent en moyenne pour 34 et ceux « professionnalisant » pour 31. Nous les avons ici regroupés en raison de leur dimension pratique. Il s'agit de deux blocs très conséquents, qui se sous-divisent de la manière suivante :

Figure 2 : Nombre d'ECTS moyens réservés aux enseignements méthodologiques



Source : Base de données licence de sociologie (2017).

Champ : ensemble des licences, N=50, non-pondérées

Lecture : En moyenne pour l'ensemble des licences de sociologie et sur les 180 ECTS que comporte chacune, les enseignements de langue comptent pour 15 ECTS (échelle du haut et barres en orange) et sont présents dans toutes (100%) les licences (échelle du bas et barres en bleue). Cette part comporte peu de variation, comme l'indiquent les crochets resserrés autour de la moyenne.

Les licences de sociologie accordent ainsi une place importante aux méthodes comprises dans un sens large : méthodes quantitatives et qualitatives, mais aussi de méthode de travail universitaire, de langues, et d'enseignements professionnels tels qu'informatique, stages, préparation aux concours. Ces dernières comptent en moyenne pour 15 crédits ECTS (Figure 2), avec une variance d'une licence à l'autre assez réduite et dans la plupart des cas une périodicité semestrielle (soit environ 2-3 ECTS des 30 ECTS par semestre). Ce peu de variations témoigne d'une certaine ouverture internationale, mais qui s'inscrit à la fois dans la continuité du lycée et dans une tendance générale dans toutes les licences, quelle que soit la discipline : l'apprentissage d'au moins une langue étrangère est sans doute le principal attendu formel des référentiels de compétences en licence diffusés par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'Innovation^{xi}.

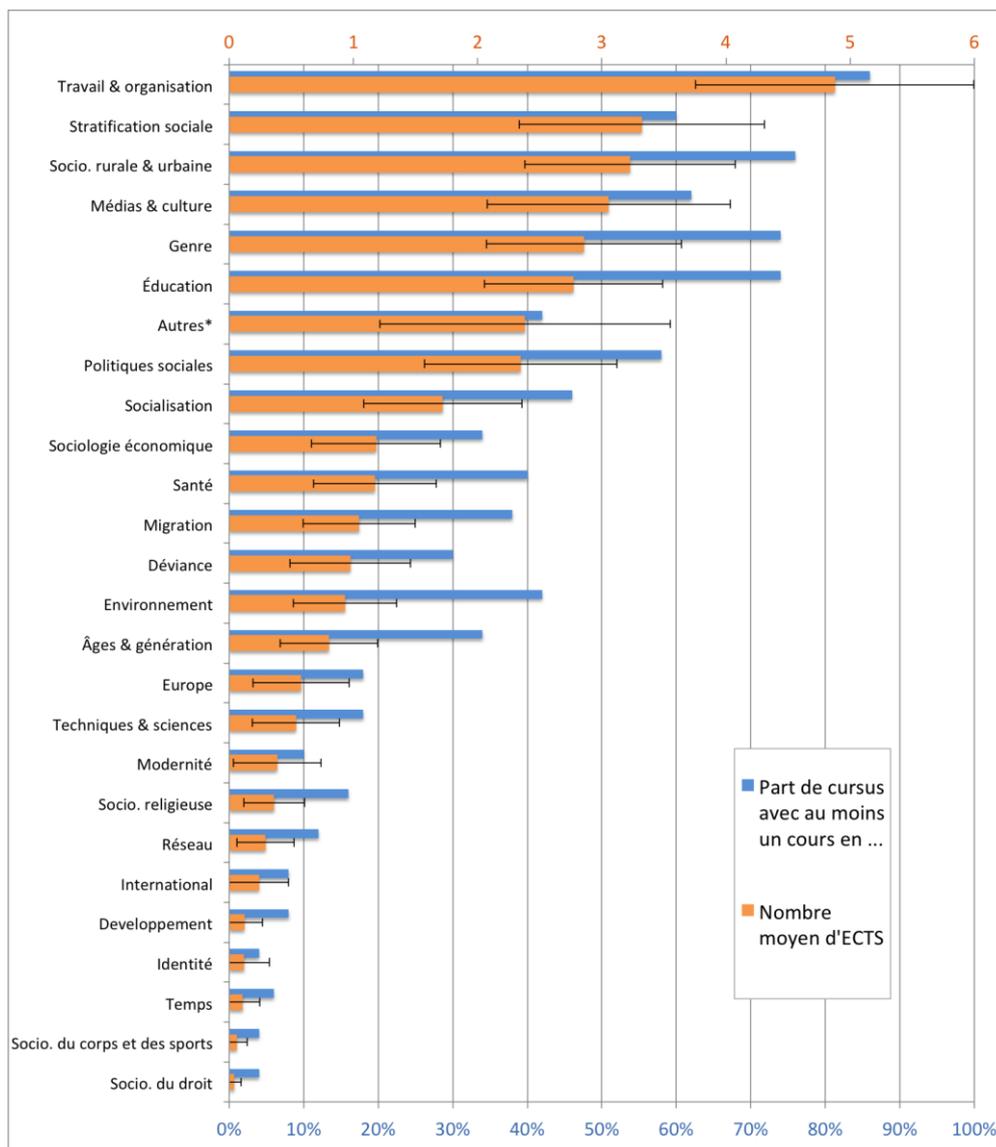
Concernant les méthodes de la sociologie proprement dites, un résultat notable est que les enseignements de méthodes qualitatives sont en moyenne (14 ECTS) moins conséquents que ceux quantitatifs (18 ECTS). Mais tous les deux constituent, au même titre que les langues, un passage obligé des cursus (présents dans 100% d'entre eux, Figure 2). La part du qualitatif est peut-être ici minorée puisqu'il est au centre de l'anthropologie, dont nous avons vu la large présence dans les cursus.

Les cours de méthodes quantitatives^{xii}, quant à eux, contiennent une certaine part d'enseignement du questionnaire, qui comptent en moyenne pour au moins 3 ECTS. Il s'agit d'une estimation *a minima* car beaucoup de cours quantitatifs ne détaillent pas leur contenu. Ceux-ci sont souvent associés à d'autres types de cours, par exemple l'introduction aux enquêtes en sociologie, l'informatique (Paris-5) ou les méthodes qualitatives (Toulouse-2). Même si nous ne disposons pas d'informations exhaustives, aucun des programmes de contenu accessibles ne disposent d'enseignements de méthodes plus sophistiquées (classes latentes, modèles multiniveaux, échantillonnage, collecte de données en ligne ...). Cet état de fait, déjà pointé par Mercklé et Zalc (2017), doit sans doute être mis en lien avec le recrutement scolaire des filières de sociologie, dont une des particularités est de compter peu d'anciens bacheliers scientifiques (Renisio, 2015 ; Vatin, 2016). Hormis à Paris-5, ces enseignements quantitatifs ne sont donc jamais couplés avec ceux de statistiques à proprement dit, dans leurs détails mathématiques comme c'est le cas dans la plupart des cursus de sciences économiques.

Quelle répartition des champs d'étude de la sociologie ?

Identifier des thématiques n'a pas été facile. D'ailleurs, faut-il parler de « sous-champ »^{xiii}, de « spécialité », de « sociologie thématique », voire de « sous-discipline » ? Nous reprenons indistinctement ces quatre intitulés sans leur accorder de signification particulière, et ils se répartissent ainsi :

Figure 3 : Nombre d'ECTS moyens par licence et par sociologie thématique



Source : Base de données licence de sociologie (2017).

Champ : ensemble des licences, N=50, non-pondérées

Lecture : En moyenne pour l'ensemble des licences de sociologie (N=50) et sur les 180 ECTS que comporte chacune, la sociologie du travail et des organisations compte en moyenne pour 4,8 ECTS.

Ces thématiques sont beaucoup plus éclatées que les autres ensembles vus jusqu'à présent, comme cela est reflété à la fois par une présence minimale et des variances (écarts entre les crochets encadrant les moyennes) plus fluctuantes.

La sociologie du travail et des organisations constitue le sous-champ le plus enseigné (en moyenne environ 5 ECTS par licence, présent dans plus de 85% des formations, Figure 3), qui est resté « un domaine de prédilection de la sociologie française » depuis les années cinquante (Heilbron, *ibid.*, p. 246). Il est suivi de la stratification sociale, la sociologie urbaine ou rurale, la sociologie des médias et de la culture, du genre et de la famille, et de l'éducation. Toutes ces thématiques se tiennent au coude à coude, avec 3 ECTS en moyenne et une présence dans au moins 60% des formations. La place conséquente de la sociologie du genre et de la famille (5^{ème} position) reflète probablement l'essor qu'a connu ce champ d'études ces dernières décennies, tandis qu'en comparaison un thème également en plein essor comme l'environnement n'occupe pas (encore ?) une place aussi grande.

La variance est particulièrement forte dans l'item « Autres* » (Figure 3), rassemblant des thématiques tels que sociologie des conflits (deux cas), sociologie de la vie quotidienne (*idem*) ou des intitulés tels que « influence sociale et persuasion » (Chambéry, L1, S2, 3 ECTS), « sociologie de la possession » (Nancy, L2, S2, E ECTS), « sociologie des imaginaires sociaux » (Strasbourg, L3, S1, 1,2 ECTS optionnels) ou encore « imaginaire et effervescence sociale » (Montpellier, L3, S1, 12 ECTS, en option). Ils sont surtout représentés à Chambéry, Saint-Etienne, Pau, et dans une moindre mesure Montpellier et Nice sans pour autant que cela soit exclusif.

Vient ensuite l'enseignement des politiques sociales, sans doute un intitulé trop vague, regroupant des cours tels que : « sociologie des vulnérabilités » (Lille-3, licence quantitative, L3, S2, 3 ECTS), « intégration sociale » (Rennes-2, L2, S1, 4,5 ECTS), « sociologie de l'intervention sociale » (Grenoble, L3, S1, 2,4 ECTS, en option), « Sociologie d'intervention » (Perpignan, L3, S2, 4 ECTS, intitulé ambigu), « sociologie de l'exclusion » (Paris-13, L3, 5 ECTS). S'en suivent la sociologie de la socialisation (2 ECTS, 40% des formations), puis la sociologie économique, de la santé, des migrations, de la déviance, de l'environnement, des âges et générations, et enfin une quinzaine de thématiques moins développées (environ un ECTS en moyenne, présentes dans moins de 20% des licences). Cependant, certaines de ces spécialités recoupent en partie d'autres intitulés, tel que respectivement la sociologie de la santé, de la déviance ou la sociologie économique qui sont dans une certaine mesure liées avec des thématiques vues plus haut, telles que politiques sociales ou sociologie du travail. La place relativement conséquente de la sociologie économique témoigne du développement général qu'elle a connu ces dernières décennies (Steiner, 2005 ; Heilbron, 1999), d'autant plus que son poids apparaît ici minoré puisque d'autres institutions où elle est bien représentée ne délivrent pas de licence et n'ont donc pas été prises en compte ici, telles que l'école des Mines, des IEP (Paris, Grenoble), ou le Cnam.

Ce constat prolonge l'analyse proposée par P. Steiner en 2005, qui rattachait son essor à « une population, certes limitée mais parmi la mieux dotée scolairement, amenée à placer l'économie de plain-pied avec les autres sciences sociales et donc à envisager la sociologie économique comme un investissement digne d'efforts et cela quand bien même les structures universitaires n'ont pas (encore ?) ouvert la porte à ces formations ou recherches hybrides » (Steiner, 2005, p. 413). Un peu plus d'une décennie plus tard notre dénombrement confirme plutôt l'hypothèse d'une certaine diffusion à un nombre plus large de formations de licences universitaires (à Lille, Marne, Nantes, Paris-4, Toulouse-2, ...), en plus des écoles normales supérieures d'Ulm, de Cachan, et de Dauphine où elle était déjà implantée. A l'inverse, la sociologie de la religion et la sociologie rurale (regroupée avec la sociologie urbaine, mais vraiment très minoritaire par rapport à cette dernière) occupent désormais une place restreinte alors qu'il s'agit de domaines qui étaient historiquement plus développés (Heilbron, *ibid.*, p. 246).

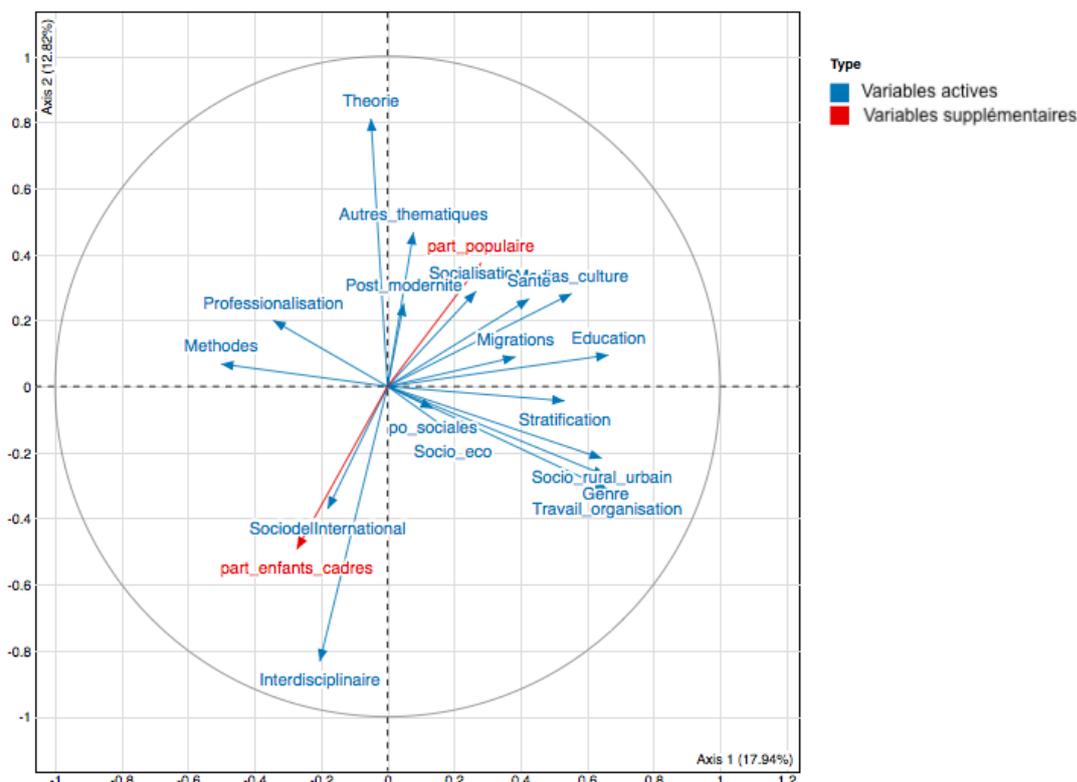
Comment les licences de sociologie agencent ces enseignements ?

Les statistiques descriptives présentées jusqu'ici ont permis de montrer qu'il existe d'importantes variations dans les poids des matières enseignées, ce qui est concordant avec le fort éclatement des enseignements relevé par Siracusa (*ibid.*, p. 76 et suiv.). Ce dernier relevait une tension entre d'un côté leur intégration, c'est-à-dire une certaine cohérence notamment pédagogique dans les liens d'un cours à un autre (enchaînement), et d'un autre une dimension plus cloisonnée, « ironique et plus proche de la perception qu'ont les étudiants en fin de cursus » (Siracusa, *ibid.*, p. 43). La question se pose de savoir dans quelle mesure il est possible d'identifier des types de licences, au travers de leur manière d'articuler de manière plus ou moins cohérente les blocs d'enseignements examinés séparément *supra* et certaines orientations thématiques de leurs cours.

Pour investiguer empiriquement ce point, nous avons recouru à une Analyse en Composantes Principales (ACP), appliquée aux grands ensembles identifiés : enseignements de professionnalisation (langues, informatique, méthode de travail universitaire, stages, etc), de théorie générale, interdisciplinaires, et de méthodes (qualitatives, quantitatives, ou autres). A cela s'ajoute certains items du bloc thématique que nous avons sous-divisé en fonction d'une part de leur distribution empirique (Figure 3) et d'autre part de leur proximité thématique : travail et organisation, stratification sociale, sociologie urbaine ou rurale, médias et culture, genre et famille, migrations, éducation, politiques sociales, médias et cultures, socialisation, post-modernité (regroupant modernité et identité), sociologie de l'international (dont européenne), et enfin les autres champs thématiques restants regroupés (« autres thématiques »). Nous utilisons donc au total 18 variables quantitatives correspondant au

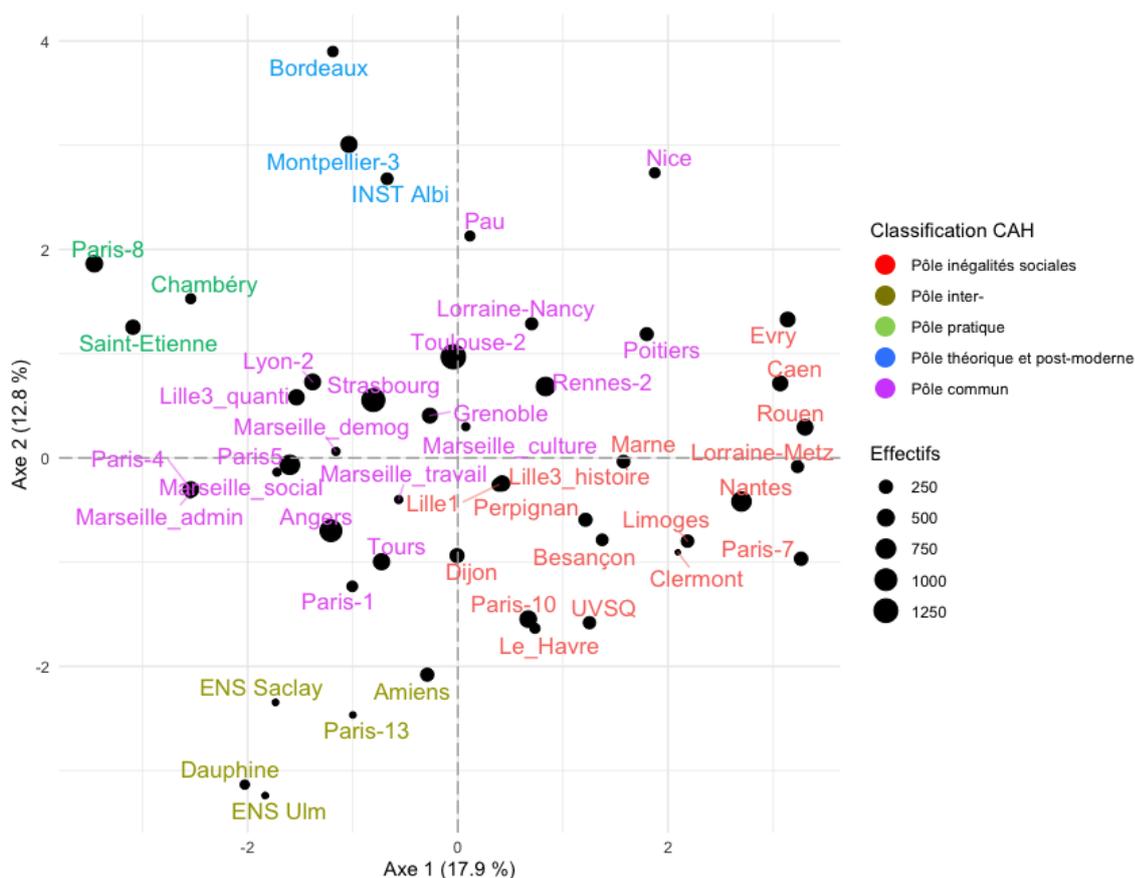
nombre d'ECTS de ces variables dans chaque formation. Nous avons introduit en supplémentaire les origines sociales, à travers le taux de pères cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS) ou de milieux populaires – classiquement définis comme les étudiants dont le père est ouvrier ou employé - afin de tester l'hypothèse selon laquelle cette variable est clivante non seulement entre disciplines (Renisio, *ibid.*) mais aussi à l'intérieur de chacune d'elle et en l'occurrence en sociologie. Les figures 4 et 5 ci-dessous présentent respectivement le cercle des corrélations entre variables et le nuage des individus sur les deux premiers axes qui semblent les plus pertinents sociologiquement. Afin de rendre moins arbitraire l'identification de pôles distinctifs, nous avons réalisé une classification ascendante hiérarchique (CAH) sur les coordonnées des deux premiers axes^{xiv}. L'arbre de classification obtenu a été « coupé » assez bas (Annexe 1) : cela génère sept clusters qui, après regroupement moins originaux en un « pôle commun » (licences situées dans le centre du premier plan factoriel), conduisent à finalement distinguer quatre polarités de licences sociologiquement interprétables et qui étaient en fait identifiables *de visu* sur le plan des individus^{xv}.

Figure 4 : Cercle des corrélations de l'Analyse en Composante Principale



Source : Base de données licence de sociologie, N=48, non-pondérées

Figure 5 : Représentation des licences de sociologie – Axes 1 & 2



Source : Base de données licence de sociologie, 2017, N=48, non-pondérées. La grosseur des points est proportionnelle au nombre d'étudiants dans la licence (effectifs).

Il en ressort un premier axe de différenciation, comptant pour 18% de la variance et opposant l'ensemble des cours thématiques (droit de l'axe factoriel) à ceux de méthodes et de professionnalisation (gauche de l'axe factoriel).

De ce côté se trouve une licence comme celle de Paris-8 (Figure 5, à l'extrême-gauche), qui accorde une large place aux enseignements méthodologiques et de professionnalisation et qui accueille plutôt des étudiants issus de milieux populaires - même si d'après la base SISE ce n'est pas là qu'on en trouve la plus forte proportion^{xvi}. Cet état de fait tient en partie à des raisons historiques^{xvii} et semble avoir, au moins dans une certaine mesure, perduré jusqu'à aujourd'hui. Parmi ces formations qui privilégient les enseignements pratiques se trouvent aussi, visibles en vert à gauche du graphique sur la Figure 5, les licences de Chambéry et Saint-Étienne, non loin de celle de la licence quantitative de Lille-3, qui sont assez spécifiques à cet égard avec respectivement 60 et 78 ECTS consacrés aux méthodes (contre 34 en moyenne, cf. *supra*).

A l'inverse, en rouge et à droite du graphique (Figure 5) se trouvent des licences qui comportent beaucoup d'enseignements thématiques : Évry, Metz, Paris-7, Caen, et Rouen. Le cercle des corrélations (Figure 4) fait apparaître que les enseignements de sociologie urbaine

ou rurale, travail et organisation, stratification sociale, et genre, sont très corrélés avec l'axe 1 mais surtout entre eux. Ainsi les licences de Nantes, Paris-7, Limoges, Besançon, l'UVSQ, Paris-10, ou Clermont accordent une large place à ces spécialités et les associent, autour d'un intérêt partagé pour l'étude des inégalités sociales. Une hypothèse, qui resterait à approfondir, serait que cela s'explique au moins en partie par des raisons de tradition sociologique et d'héritage intellectuels (études fondatrices des classes populaires à Nantes par exemple).

Le deuxième axe, comptant pour 13% de la variance (Figure 4), reflète une opposition très nette entre d'un côté l'accent mis sur les cours théoriques (coordonnées positives sur l'axe 2) et de l'autre sur la sociologie de l'international et surtout sur l'interdisciplinarité (coordonnées négatives). Celle-ci est en partie le fait d'institutions élitistes, des points de vue tant institutionnel et historique que des publics qui les fréquentent, comme en atteste la forte corrélation (voir cercle des corrélations, Figure 4) de cette interdisciplinarité et de la sociologie de l'international avec la part d'enfants de pères cadres. Cela tient en particulier aux deux Écoles normales supérieures et à l'université Paris-Dauphine (Figure 5), qui partagent pour certains étudiants une partie de leur cursus (classe préparatoire B/L). Cette distinction interdisciplinaire structure toujours le champ de l'enseignement supérieur en sociologie tel qu'il existe aujourd'hui. Les cursus très interdisciplinaires d'Amiens ou dans une moindre mesure de Paris-1 nuancent toutefois cette tendance puisqu'ils sont suivis par des étudiants de classes populaires : ces cas s'expliquent par la structuration historiquement interdisciplinaire des UFR concernés. Enfin, la forte interdisciplinarité de Paris-13 ou de Le Havre s'explique du fait qu'il s'agit de licences explicitement bi-disciplinaires, respectivement avec la science politique, l'histoire (auquel cas 50 ECTS sont attribués à cette discipline) ou la géographie (idem).

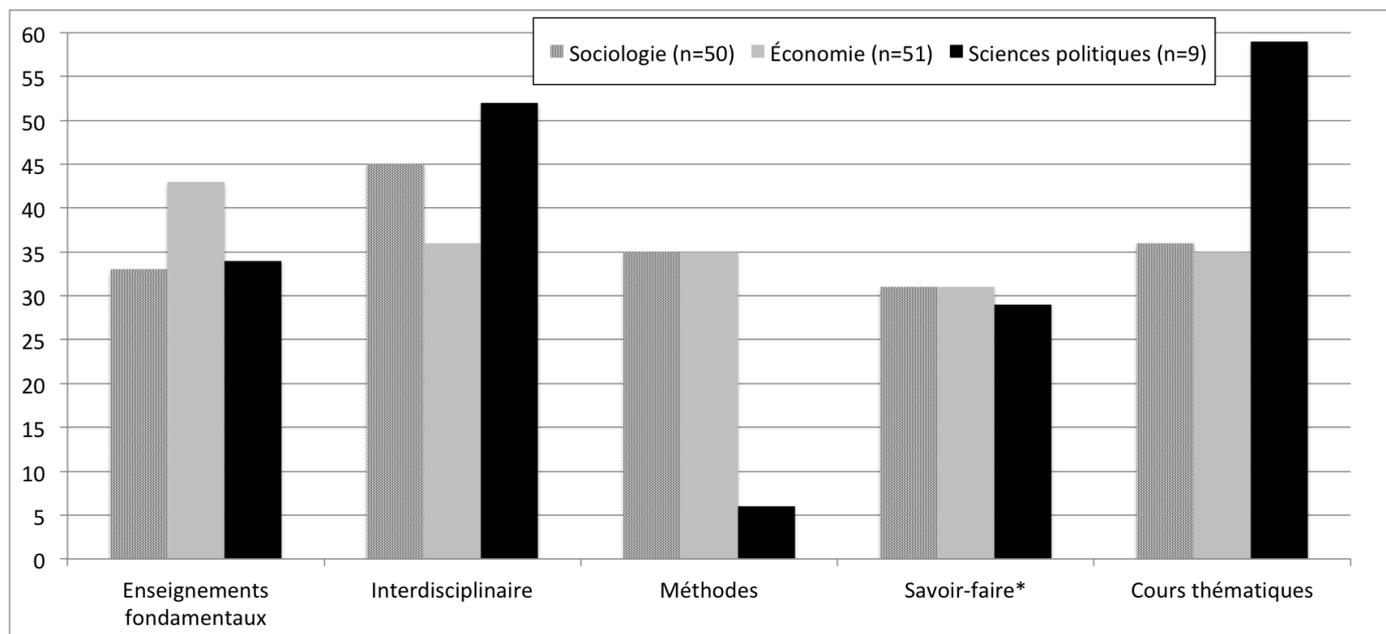
A l'autre extrémité de ce second axe se trouvent des licences qui se caractérisent par la place qu'elles accordent aux cours de théorie sociologique, parmi lesquels il est hélas difficile d'opérer des distinctions probantes uniquement à partir des maquettes. Les licences de Bordeaux ou Montpellier-3 sont particulièrement saillantes ici, mais cela tient sans doute pour partie à l'imprécision de leurs maquettes qui sont peu détaillées, suivies de l'INS Albi, Pau, Chambéry, Nice, ou encore Nancy. Un résultat intéressant est que ce pôle de l'espace factoriel est corrélé aux enseignements que nous avons intitulés « post-modernes » - faute d'un meilleur intitulé - et qui regroupent sociologie de l'identité ou de la modernité. Ce pôle est également corrélé avec les cours « autres » inclassables tels que « influence sociale et persuasion » (Chambéry, L1, S2, 3 ECTS), « sociologie de la possession » (Nancy, L2, S2, E ECTS), « imaginaire et effervescence sociale » (Montpellier, L3, S1, 12 ECTS, en option), « Sociologie de la vie quotidienne » (Montpellier, L3, S1, 12 ECTS).

3. Comparaison par rapport à l'économie ou la science politique

De manière à mieux situer les licences de sociologie, nous les avons comparées avec deux autres disciplines de sciences sociales : l'économie et la science politique. Pour la première, nous avons utilisé les données collectées par le collectif PEPS, bien qu'elles soient un peu plus anciennes (2013). Pour la seconde, nous avons nous-mêmes saisi les n=9 licences de science politique avec le plus d'étudiants inscrits selon la base de données SISE 2015^{xviii}. C'est peu, mais d'une part la science politique dispose de moins de licences (21) et d'étudiants (4400) que les deux autres disciplines, d'autre part ces neuf licences représentent près de 80% de leurs effectifs, enfin ces chiffres sont minorés par la non-prise en compte ici des instituts d'études politiques (qui *a priori* ne délivrent pas de licence). Autrement dit, cette comparaison mériterait bien entendu d'être approfondie par des travaux ultérieurs et pourrait faire l'objet d'une étude en tant que telle (en incluant éventuellement d'autres licences, telles que celles d'histoire ou d'Administration économique et sociale) : l'idée ici était de voir si cette comparaison était pertinente et d'en donner au moins quelques éléments à partir des cinq blocs principaux identifiés plus haut.

Il en ressort que les licences de science politique se singularisent de manière frappante par un poids plus fort des cours d'autres disciplines et thématiques, tandis qu'elles accordent moins d'importance aux enseignements méthodologiques (quali ou quanti). La dimension interdisciplinaire ne recouvre pas les mêmes proximités : ouverture principalement vers l'anthropologie pour la sociologie (cf. supra, Figure 1), vers la gestion pour l'économie, et vers le droit pour la science politique. A l'aune de ces cinq blocs principaux, les licences de sociologie ont une structure plus similaire à celles d'économie, même si ces blocs recouvrent des contenus propres à chacune de ces deux disciplines (histoire de la sociologie *versus* macro- et microéconomie). De même, si les cours de méthodes pèsent de manière équivalente, ils recouvrent des réalités bien différentes avec des méthodes qualitatives totalement absentes en économie, qui privilégie des enseignements quantitatifs.

Figure 6 : Moyenne des cinq blocs principaux d'enseignements dans les licences de sociologie, économie, et science politique (2015-2017)



Source : Base de données non-pondérées des licences de sociologie (2017, n=50), science politique (2017, n=9), et économie (collectif PEPS, 2013, n=51).

Lecture : En moyenne les cours interdisciplinaires comptent pour 45 ECTS sur 180 dans les licences d'économie, contre plus de 50 dans les licences de science politique. * Les cours de « savoir-faire » comprennent ceux de professionnalisation, de langues, et de méthodes de travail universitaire.

Synthèse

En 2017, les licences de sociologies françaises s'articulent ainsi autour de trois grands blocs principaux : un tronc commun d'enseignement fondamental de la sociologie et de ses différents champs thématiques (environ 70 ECTS), couplé à une forte ouverture disciplinaire (45 ECTS), et de cours méthodologiques et « professionnalisants » (60 ECTS). L'omniprésence de ces derniers est remarquable, actant l'orientation finalement très « pratique » de ces cursus et la rupture avec la philosophie. Ceci renvoie d'une part à la dimension dorénavant très empirique de la discipline, en contraste avec les cursus « livresques » (Chenu, *ibid.*, p. 48) qui prévalaient jusqu'aux années 1950, et d'autre part à l'injonction institutionnelle de « professionnaliser » les cursus universitaires quelle que soit la discipline concernée. Il est frappant que ces enseignements demeurent plutôt peu investis par les collègues titulaires et sont souvent délégués à des non-titulaires (typiquement les ATER ou moniteurs chargés des cours de « méthodes universitaires » des premiers semestres de licence), même si nous ne nous appuyons ici que sur quelques témoignages et non sur une investigation exhaustive. Les raisons de cette apparente désaffection sont sans doute diverses – manques de prestige, d'intérêt, de valorisation en général des enseignements dans les carrières, ou de formation dans ces domaines plutôt « techniques » et « pratiques » ?

Par rapport aux cursus de sciences économiques qu'avait cartographiés le collectif PEPS il y a quelques années, ceux de sociologie se distinguent par leur ouverture interdisciplinaire beaucoup plus forte et *a contrario* une dimension technique et statistique beaucoup moins développée même si nous avons vu que les enseignements quantitatifs sont largement représentés. Ce constat concorde complètement avec des travaux qui ont souligné, en étudiant cette fois les citations dans les articles de recherche, le caractère beaucoup plus monodisciplinaire des sciences économiques (Pieters, Baumgartner, 2002 ; Fourcade et al., 2015) par rapport à d'autres disciplines de sciences humaines dont la sociologie (Heilbron, Bokobza, 2015) : ce contraste fait écho à la aux histoires spécifiques de ces disciplines.

Enfin, cette articulation entre blocs varie entre les différentes licences, selon qu'elles mettent l'accent sur la théorie et la post-modernité (Montpellier, Chambéry, Bordeaux, Pau), les inégalités sociales (Limoges, Paris-10, UVSQ, Nantes, Clermont, Paris-7), les savoirs pratiques et professionnalisants (Paris-8, Saint-Etienne), ou très interdisciplinaires (Paris-Dauphine, les ENS, Amiens et Paris-1 dans une moindre mesure). Il importe de souligner que ces pôles doivent bien être pris en tant que tels, c'est-à-dire en tant que clivages structurants, et qu'ils se basent sur les intitulés des enseignements.

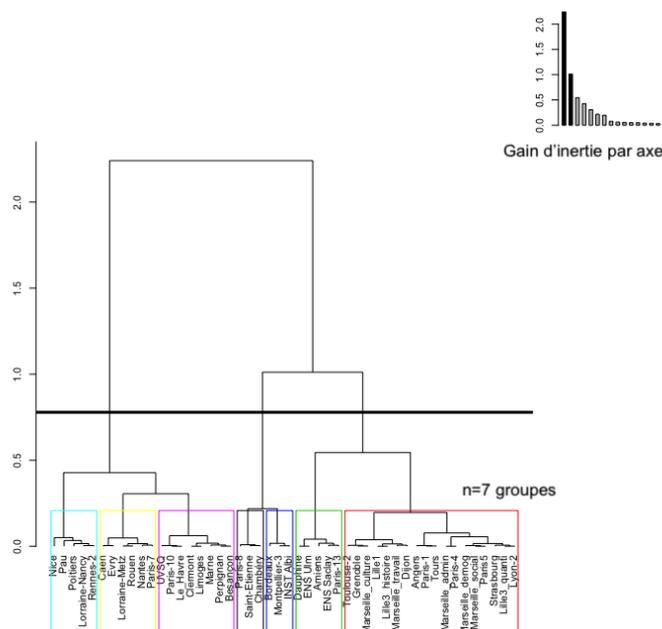
Ainsi il faut considérer ce travail comme une première mise à plat de données et une modeste invitation à poursuivre les recherches, notamment en produisant des matériaux complémentaires (par exemple des emplois du temps, ou un questionnaire national, ...) et en adoptant une perspective plus interactionniste et qualitative sur la constitution des maquettes, les avis des enseignants, et les contenus des cours au-delà d'ailleurs des licences (masters, formations doctorales).

Bibliographie

- BEAUD Stéphane (2012), « La sociologie au milieu du gué », url : <https://journals.openedition.org/sociologies/3880>, consulté le 15 novembre 2020.
- BEAUD Stéphane (2006), « Les angles morts de la sociologie », in BEAUD Stéphane, CONFAVREUX Joseph, LINDGAARD Jade (dir.), *La France invisible*, Paris, La Découverte.
- BOELAERT Julien, OLLION Étienne (2020), « Les sommets du palais », *Revue française de science politique*, Vol. 70.
- BOIS Géraldine, ADRIEN Thibault (2018), « Sociologues en soi, sociologues pour soi La sociologie de l'art et de la culture aux congrès de l'Association française de sociologie (2004-2013) », *Biens Symboliques/Symbolic Goods*, n°3, url: <https://revue.biens-symboliques.net/284>.
- CHENU Alain (2002), « Une institution sans intention. La sociologie en France depuis l'après-guerre », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 141-142, p. 46-61.
- COURT Martine, KAKPO Séverine, PILUSO Claire, TRALONGO Stéphanie (dir.) (2017), Journée d'étude « Enseigner la sociologie dans le supérieur », Lyon.
- COURT Martine, KAKPO Séverine, PILUSO Claire, TRALONGO Stéphanie (dir.) (2019), Dossier « Enseigner la sociologie », *Socio-logos*, n°14, url : <https://journals-openedition-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/socio-logos/3286>.
- DÉLOYE Yves, MAYER Nonna (2019), « Les trois défis de la science politique française. Retour sur la période 1968-2018 », *Idées économiques et sociales*, N°195, p. 28-39.

- FAURE Sylvia, SOULIÉ Charles (2006), « La recherche universitaire à l'épreuve de la massification scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°164, p. 61-74.
- FOURCADE Marion, OLLION Étienne, ALGAN Yann (2015), « The superiority of economists », *Journal of Economic Perspectives*, 29(1), p. 89-114.
- GINZBURG Carlo (1980), « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, N°6, p. 3-44.
- HEILBRON Johan (1999), «Economic sociology in France», *Economic Sociology: European Electronic Newsletter*, MPIfG, Cologne, Vol. 1, Iss.1.
- HEILBRON Johan (2020[2015]), *La sociologie française*, Paris, CNRS éditions.
- HEILBRON Johan, BOKOBZA Anaïs (2015), « Transgresser les frontières en sciences humaines et sociales en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°210, p. 108-121.
- JOUNIN Nicolas (2014), *Voyage de classe*, Paris, La Découverte.
- LE GALL Brice (2017), « L'aggiornamento d'un département d'économie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°220, p. 49-67.
- MERCKLÉ Pierre, ZALC Claire (2017), « Teaching « Quanti » - lessons from French Experiences in Sociology and History », *Bulletin de méthodologie sociologique*, Vol. 136, p. 40-52.
- MONNEAU Emmanuel (2015), *Institutionnalisation et déclin d'économies critiques du champ universitaire français*, Amiens, Thèse de doctorat en sociologie.
- PEPS (collectif) (2013a), « L'enseignement de l'économie dans le supérieur : bilan critique et perspectives », Étudiants du collectif PEPS-Économie, *L'Économie politique*, n°58, p. 6-23.
- PEPS (collectif) (2013b), « Ma licence d'économie ne connaît pas la crise » (avec Isabelle Rey-Lefebvre), *Le Monde*, Jeudi 18 avril 2013, p. 12.
- RENISIO Yann (2015), « L'origine sociale des disciplines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°210, p. 10-27.
- RIK Pieters, BAUMGARTNER Hans (2002), « Who talks to whom? Intra- and interdisciplinary communication of economic journals », *Journal of Economic literature*, 40(2), p. 483-509.
- SIRACUSA Jacques (2008), *Vacances sociologiques. Enseigner la sociologie à l'université*, Paris, Presses universitaires de Vincennes.
- STEINER Philippe (2005), « Pourquoi la sociologie économique est-elle si développée en France », *L'année sociologique*, Vol. 55, p. 391-415.
- VATIN François (2019), « Les crises de l'université », *Mediapart*, url : <https://www.youtube.com/watch?v=m1AUxmf4Nnw>, consulté le 15/01/2019
- VITALE Philippe (2006), *La sociologie et son enseignement*, Paris, L'harmattan.

Annexe 1 : Arbre hiérarchique de la CAH



ⁱ Merci pour leurs retours à Pierre Bataille, Samuel Coavoux, Anton Perdoncin, deux évaluateurs anonymes, et aux membres de la commission du Conseil National des Universités (CNU) section 19 « Sociologie et démographie » du printemps 2019 où la présentation d'une version antérieure de ce travail, organisée par Jérôme Péliasse (membre à l'époque de la section) et le bureau, avait permis de bénéficier de retours constructifs et réflexifs.

ⁱⁱ Un objectif supplémentaire était de se faire concrètement une meilleure idée des spécificités des différentes formations de sociologie en France, face à l'injonction un peu paradoxale qui est faite aux jeunes candidats aux postes de maître de conférence d'être capables d'identifier les caractéristiques du département susceptible de les accueillir – capacité dont on peut supposer qu'elle est assez inégalement répartie, mais qui semble un des facteurs de recrutement en soi.

ⁱⁱⁱ En ce qui concerne sa réception, cet état des lieux a alimenté le débat autour du manque de pluralisme d'approches, de disciplines, et de méthodes dans ces formations et plus largement dans les sciences économiques contemporaines. Le projet de création d'une deuxième section d'économie au Conseil National des Universités (CNU), porté par l'Association Française d'Économie Politique (AFEP) créée en 2008, semblait sur le point de se concrétiser mais a finalement été annulé sous la pression notamment d'une virulente lettre ouverte du prix Nobel Jean Tirole.

^{iv} Les données, le cahier de codes, le script d'implémentation de l'ACP, et les fichiers sources peuvent être trouvés ici : Blavier, Pierre (2020) « Base de données ECTS_Licences_Sociologie » [Dataset] Nakala : <https://nakala.fr/10.34847/nk1.76d870lj>

^v Ces trois écoles normales supérieures n'assurent en réalité que la troisième année de licence (les deux premières se faisant en classes préparatoires), et toujours en partenariat avec une université habilitée à en délivrer le diplôme (en 2017, l'ENS Ulm avec Paris-1, l'ENS de Cachan avec Paris-4, et l'ENS de Lyon avec Lyon-2). Nous les avons gardées malgré cette particularité parce des enseignants-chercheurs professant aujourd'hui en licence sont passés par ces formations.

^{vi} Entretemps, en 2017, les trois universités publiques lilloises ont fusionné en une seule université, bien qu'en fait leurs licences n'ont encore que partiellement fusionné.

^{vii} Les résultats présentés ci-dessous restent globalement similaires dans les deux cas.

^{viii} Nous aurions pu les exclure (ou des les mettre comme individus supplémentaires dans les analyses qui suivent), mais cela donne des résultats similaires.

^{ix} Quelques fois certains cours optionnels sont re-proposés d'un semestre ou année sur l'autre, permettant ainsi aux étudiants d'en suivre plusieurs au fil de leur licence.

^x Sans être exhaustif, on peut penser par exemple à la sociologie urbaine à Lyon, l'analyse de réseaux et la sociologie économique à Lille, la citoyenneté à Bordeaux, les grandes enquêtes internationales sur les valeurs à Grenoble, les sociologies critiques à Paris-8, les classes populaires à Nantes, les migrations à Marseille, etc.

^{xi} <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid61532/les-referentiels-de-competences-en-licence.html>, consulté le 28/03/2020.

^{xii} Ceux-ci ont fait l'objet d'une première présentation « L'enseignement de la sociologie quantitative en France : éléments pour un état des lieux » à la journée d'études « Enseigner la sociologie dans le supérieur : en quête des pratiques » (Lyon, 9 novembre 2017).

^{xiii} Pour une discussion sur l'existence d'un sous-champ de la sociologie de la culture, voir Bois, Thibault (2018).

^{xiv} La question se pose de prendre en compte plus d'axes dans la CAH – démarche conseillée par un rapporteur. Cela conduit à des résultats relativement similaires, même si le nombre optimal de classes et la classification de certaines licences du « pôle commun » est peu stable. Les résultats de cette CAH doivent donc être considérés avec prudence car cette méthode semble plus adaptée à des échantillons plus larges que le nôtre, et il apparaît difficile d'identifier des principes qui diviseraient ce « pôle commun », du moins en prenant en compte plus d' axes.

^{xv} Nous avons également essayé d'appliquer aux données une analyse de cartes auto-organisatrices (*self-organizing maps*, SOM) inspirées des travaux de Julien Boelaert et Étienne Ollion (2020), dont les résultats recoupaient en partie ceux de l'ACP mais sans être ici vraiment aboutis et facilement interprétables.

^{xvi} Les licences de sociologie avec les plus fortes parts d'étudiants issus de milieux populaires sont respectivement Chambéry (51%) d'enfants d'ouvriers et employés), Paris-13 et Le Havre (48%), l'INS d'Albi (47%), Évry (46%), Amiens (44%), etc puis Paris-8 (41%). Ces taux portent néanmoins sur de faibles effectifs et sont donc sujets à d'assez fortes fluctuations.

^{xvii} Voir notamment les travaux de Charles Soulié à propos de l'université de Vincennes.

^{xviii} Par ordre décroissant : licences de science politique de Lyon-2 (n=771), Lille-2 (n=750), Paris-8 (n=418), Paris-10 (n=336), Paris-1 (n=321), Paris-13 (n=284), Montpellier (n=236), Amiens (n=196), Créteil (n=182).